

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ARDECHE
Mairie de PRANLES

Tel : 04-75-64-41-21

Fax : 04-75-64-38-32

e-mail : mairie.pranles@inforoutes-ardecche.fr

Jours et heures d'ouverture de la mairie au public :

lundi de 9 h à 12 h, mardi, jeudi, vendredi de 8 h à 12h

mercredi de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h30

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 JANVIER 2009

Sur convocation du Maire, le Conseil municipal de Pranles s'est réuni le 23 janvier 2009 à 19h00.

Présents :

M. Denis CLAIR, Mme Marie-Anne VIALATTE, Mme Nathalie DHORMES, M. Fabrice THIERS, Mme Murielle BERTHELOT, M. Patrick MOUNIER, M. Jean-Claude VIDAL

Excusés : Mme Martine VERDEAUX, M. Fabrice MARTEL (procuration donnée à M. Patrick MOUNIER), M. Nicolas ARNAUD, M. Christian ROSE

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu de la séance du 1^{er} décembre 2008
- WC église
- Démarche projet éolien
- Contrat maître d'œuvre DDEA
- Divers

Le Maire remercie les membres présents et sollicite un secrétaire de séance avant d'aborder le 1^{er} point de l'ordre du jour.

Secrétaire de séance : Mme Nathalie DHORMES

1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 1ER DECEMBRE 2008

Le compte-rendu ne faisant l'objet d'aucunes remarques de la part des conseillers, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Le Maire précise qu'au sujet de la carte communale les avis favorables du commissaire enquêteur ont été validés par la commission communale et envoyés au bureau d'études pour validation par les services de l'Etat. Après un premier courrier de la DDE, sur les 6 avis favorables, seuls 2 étaient accordés par ce service.

2 – WC EGLISE

L'absence de toilettes publiques près de l'église de Pranles a toujours été un problème, notamment lors des diverses manifestations.

M. Jean-Claude VIDAL souligne qu'il existe une possibilité d'en installer dans l'ancien garage : une réservation avait été prévue à cet effet. Mais ce bâtiment appartient à la Paroisse.

Pour pouvoir aménager des toilettes publiques à cet endroit, il faudrait prévoir la cession de l'ancien garage à la commune afin d'y faire des travaux d'installation et de remise en état.

Il faudrait aussi prévoir la signalisation adéquate ainsi qu'un entretien régulier avec une gestion de stock (produits sanitaires et d'hygiène).

Le conseil mandate le Maire pour approfondir le projet et organiser une rencontre avec les responsables de la paroisse.

3 – DEMARCHE PROJET EOLIEN

Après l'entreprise « Enerpoles », la mairie a à nouveau été contactée par une société d'exploitation d'énergie éolienne : la société « Saméole », implantée dans le Calvados avec une antenne basée à Montélimar.

Développeur et exploitant (contrairement à Enerpoles qui est uniquement développeur), le projet de la société Saméole comporte 7 éoliennes sur à peu près le même secteur : ligne de crête s'étalant de la limite de Creysseilles au rocher de Peyrollèle.

Les représentants de la société Saméole ont déjà effectué les démarches auprès des propriétaires fonciers concernés.

Rencontrés par le Maire et la première adjointe, ils donnent l'impression d'être plus centrés sur l'aspect territoire et géographique.

Le conseil accepte de les rencontrer, au même titre que la société Enerpoles.

Toutefois, le conseil reste prudent sur la démarche et souhaite vivement que ce projet rentre dans une dynamique participative et commune, qui puisse bénéficier à tous les habitants de la commune.

Une majorité du conseil municipal est à priori pour la continuité du projet et projette d'organiser en temps utile une réunion d'information publique, sachant qu'un projet de cette envergure sera porté inévitablement au niveau intercommunal.

4 – CONTRAT MAITRISE D'ŒUVRE DDEA

Le Maire propose au conseil un contrat d'assistance technique à passer avec la DDEA (Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture de l'Ardèche) pour les travaux d'extension de réseaux d'eau potable pour les hameaux des Rebouls et du Bouschet.

Éléments de missions : AVP / PRO / DCE / DET / AOR

Montant : 5.389 € HT

Adopté à l'unanimité.

5 – DIVERS

Délibération

La commune cotise au Centre de Gestion (CDG) de la fonction publique territoriale de l'Ardèche qui gère les carrières des fonctionnaires territoriaux des collectivités.

Le conseil doit prendre une délibération pour autoriser le CDG de l'Ardèche à lancer un appel d'offres afin de mettre en concurrence des assurances couvrant les risques statutaires des employés communaux.

Adopté à l'unanimité.

Brigades vertes

Suite à l'accord du conseil concernant une réservation d'une semaine de travail demandée par les « brigades vertes » du Tremplin Insertion Chantier (cf. séance du conseil municipal du 20 octobre 2008), une convention est proposée pour un montant de 1.630 €.

Cette convention propose une intervention sur la commune d'une équipe de 5 personnes + 1 chef d'équipe sur une semaine, matériel fourni.

Le conseil donne son accord.

Cette équipe interviendra en priorité pour débroussailler l'intérieur des périmètres de protection des sources du Loup et de la Pizette.

Photo aérienne de la commune

Le Maire propose un devis de la société IGN pour une photo aérienne de la commune au format 173 x 157 cm pour un montant de 1.142 € HT .

Le conseil donne son accord.

La prochaine réunion du Conseil municipal est fixée le 27 février 2009 à 20h30.

La séance est levée à 20h40.